

Participation électorale : éléments de contexte

Vendredi 24 février 2017

Dans le cadre de la campagne électorale se déroulant actuellement en France, le présent flash quitte ponctuellement le champ économique afin de présenter quelques éléments de contexte relatifs à la participation aux scrutins passés, avec un zoom sur l'élection présidentielle de 2012.

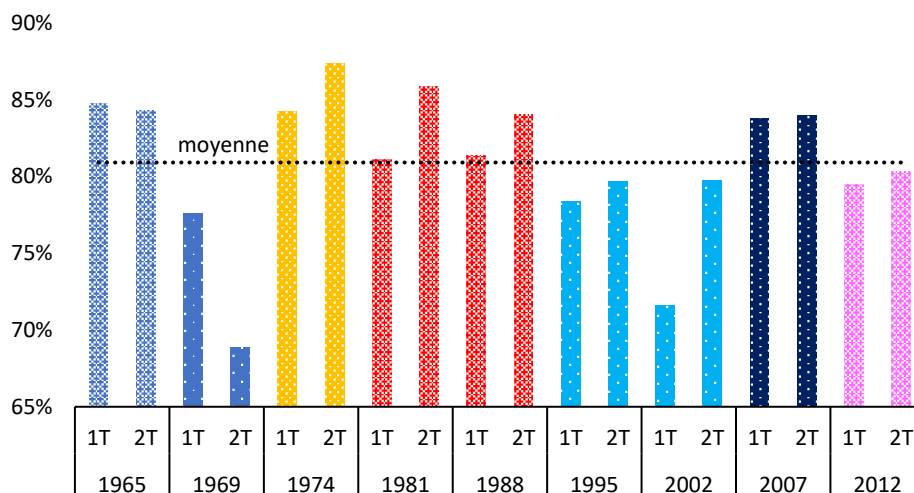
1. Près de 45 millions d'électeurs appelés aux urnes au printemps 2017

Selon l'INSEE, il y avait au 1^{er} mars 2016 près de **45 millions** d'individus **inscrits** sur les listes électorales (44 834 000). Pour expliquer l'écart avec les près de **67 millions d'habitants** que compte le pays, trois facteurs¹ peuvent être avancés : les deux premiers sont directement liés à l'âge de la personne (**15 millions de mineurs**) et/ou à son statut (**4 millions d'étrangers**) ; le troisième est, en revanche, moins bien connu puisqu'il concerne les personnes disposant du droit de vote mais **non-inscrites** sur les listes électorales, préalable indispensable à l'exercice du devoir civique. En 2012, l'INSEE évaluait à environ 93 % le taux d'inscription², soit, par déduction, près de **3,5 millions de non-inscrits**. A titre d'illustration, cette population représente 1,6 fois l'écart constaté au second tour de l'élection présidentielle de 2007 entre le vainqueur et le finaliste et, surtout, 3 fois celui de 2012³. **L'inscription** sur une liste électorale serait une fonction croissante de **l'âge** et du **niveau de diplôme** : ainsi, le taux d'inscription des personnes n'ayant aucun diplôme est de 11 points inférieur à celui des diplômés du supérieur (et de 8 points vis-à-vis de la moyenne nationale). Il existerait également un écart important selon que la personne est **née en France** (94 %) ou **à l'étranger** (75 %). Au sein même de cette dernière sous-catégorie, des disparités importantes existeraient (le taux d'inscription est de 60 % pour les Français nés au Portugal et en Turquie, contre environ 80 % pour ceux nés au Maghreb, en Amérique et en Océanie).

2. Taux de participation : une brève histoire des élections présidentielles de la 5^e République

Depuis la première élection présidentielle de la Cinquième République au suffrage universel direct en 1965, le **taux de participation** s'établit à un niveau relativement élevé, à **80,9 %** en moyenne.

Taux de participation, élection présidentielle



Source : Afep à partir de ministère de l'Intérieur.

A l'exception des deux premières élections, en 1965 et en 1969, le taux de participation a toujours **progressé** entre le **premier** et le **second** tours, d'où un ratio moyen légèrement plus élevé au second (81,6 %) par rapport au premier (80,2 %). Tandis que les élections de 2007 et de 2012 ont vu une participation globalement stable entre les deux tours (avec, à chaque fois, une hausse inférieure à 1 point),

¹ On exclut ici d'autres cas possibles mais marginaux d'un point de vue statistique : majeurs sous tutelle, interdits de vote...

² « L'inscription et la participation électorales en 2012. Qui est inscrit et qui vote », Insee première n° 1411, septembre 2012.

³ 2007 : Nicolas Sarkozy : 19 M / Ségolène Royal : 16,8 M ; 2012 : François Hollande : 18 M / Nicolas Sarkozy : 16,9 M.

deux scrutins ont été marqués par un important **surcroît de participation** lors du **ballotage**, en **2002** (+ 8,1 points) et en **1981** (+ 4,8 points). En **2002**, le premier tour a été celui de la **plus faible** participation de l'histoire de la 5^e République (près de 10 points de moins par rapport à la moyenne) avec, à la clé, un résultat inattendu qui a sans doute contribué à mobiliser l'électorat deux semaines plus tard. En **1981**, le second tour a enregistré le second plus fort taux de participation de la 5^e République (derrière celui de 1974) dans un contexte d'alternance politique. Si elle paraît atypique compte tenu des circonstances politiques particulières de l'époque (démission du Général de Gaulle suite au référendum d'avril 1969), **l'élection présidentielle de 1969** fournit un cas intéressant de **chute de la participation** entre le premier et le second tours (- 8,7 points). Parmi les facteurs souvent avancés, l'appel à l'abstention du candidat du Parti communiste français (PCF), Jacques Duclos, arrivé troisième à seulement 2 points du second, Alain Poher, lors du premier tour⁴.

3. Zoom : retour sur l'élection de 2012

Comme à chaque scrutin présidentiel depuis celui de 1988, l'INSEE a réalisé une enquête sur la participation électorale en 2012 (voir référence en note de bas de page n° 1). Pour ce faire, l'Institut a constitué un **échantillon de 300 000 électeurs potentiels** « *en mettant en relation le fichier des électeurs et l'échantillon démographique permanent qui rassemble les bulletins d'état civil* ». L'objectif est de suivre la participation du corps électoral afin de définir des catégories (votants systématiques, abstentionnistes systématiques, votants intermittents) sur les deux scrutins (présidentiel et législatifs). **Six faits saillants** sont à signaler : **i)** près de **8 inscrits sur 10 ont voté aux deux tours**, contre un peu plus de 1 sur 10 qui n'ont pas du tout voté ; **ii)** 1 inscrit sur 10 n'a voté qu'à un seul tour, réparti équitablement entre le premier (parfois considéré comme celui du « choix » par les politologues) et le second tours (aussi appelé celui de « l'élimination ») ; **iii)** à l'instar de l'inscription sur les listes électorales (voir ci-dessus), la **participation** serait une fonction croissante du **niveau de diplôme** : un quart des personnes sans aucun diplôme n'aurait voté à aucun des deux tours, contre seulement 7 % pour celles disposant d'un titre supérieur au bac ; **iv)** en termes de représentativité, les **jeunes de moins de 25 ans** cumuleraient un taux d'inscription plus faible que la moyenne (malgré l'inscription d'office à 18 ans dans le cadre de la journée « Défense et Citoyenneté »⁵) et un taux de participation également inférieur (19 % des personnes de moins de 25 ans et inscrites n'ont pas voté) ; **v)** s'agissant du **statut** des électeurs, l'INSEE note que, à caractéristiques identiques, les **fonctionnaires** auraient plus voté lors du scrutin que les salariés du **privé** et, plus encore, que les **non-salariés** ; **vi)** enfin, en intégrant dans l'analyse les élections législatives, traditionnellement marquées par une participation plus faible (en 2012, 57 % au premier tour et 55 % au second), et en tenant compte des non-inscrits, « **un Français sur cinq en âge de voter et résidant en France n'a pas du tout participé aux scrutins nationaux en 2012** ».

| En % des inscrits | Ensemble | Sans diplôme | Inférieur au Bac | Bac | Supérieur au Bac |
|-------------------------------------|------------|--------------|------------------|------------|------------------|
| A voté aux deux tours | 77 | 67 | 76 | 77 | 83 |
| N'a voté qu'au 1 ^{er} tour | 5 | 4 | 5 | 5 | 4 |
| N'a voté qu'au 2 ^e tour | 6 | 6 | 6 | 7 | 6 |
| N'a voté à aucun des deux tours | 13 | 23 | 13 | 11 | 7 |
| Ensemble des inscrits | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : IP n°1411, septembre 2012. Note de lecture : 83 % des inscrits avec un diplôme > bac ont voté aux deux tours.

Moment privilégié du débat démocratique, une campagne électorale présidentielle est naturellement centrée sur les candidats, leurs programmes respectifs et les rapports de force politiques qui en découlent. Bien que plus technique, la question centrale de la participation est absente des discussions : pourtant, si la campagne peut influencer la participation (en « donnant (ou pas) envie » d'aller voter), c'est bien la participation qui détermine, in fine, le résultat du scrutin. En la matière, il est frappant de constater l'écart existant, à l'élection « reine », entre le corps électoral potentiel (un peu moins de 50 millions) et les électeurs effectifs (37 millions en 2012) du fait de la non-inscription et de l'abstention. La réduction de cet écart devrait être une priorité civique afin de renforcer la légitimité du candidat élu.

⁴ Selon la formule devenue célèbre, pas de choix possible entre « *bonnet blanc ou blanc bonnet* ».

⁵ Du fait, par exemple, d'un déménagement non suivi d'une régularisation auprès du nouveau lieu d'habitation.